



Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux

Groupe de travail « Gérer les déchets issus de l'assainissement non collectif »

17 décembre 2013

L'AVENIR,
L'AVEYRON



Réunion du 17 décembre



Déroulement de la réunion :

- 1/ Cadre réglementaire
- 2/ État des lieux de la gestion des déchets de l'ANC
- 3/ Présentation des objectifs et actions du PPGDND
- 4/ Réalisation d'un schéma départemental de collecte et de traitement des déchets issus de l'ANC

ETAT DES LIEUX



La compétence ANC est assurée par 29 SPANC (juin 2013).

La population concernée est estimée à 1/3 de la population du département (base enquête 2010) : soit 93 000 habitants soit 40 400 foyers .

Le gisement est évalué à 15 600 tonnes de matières de vidange (hypothèse avec vidange d'une fosse de 3 m³ à 50% tous les 4 ans).





ETAT DES LIEUX



En 2010, seules 2500 tonnes ont été identifiées à travers une enquête réalisée auprès des principaux vidangeurs et des stations d'épuration d'accueil.

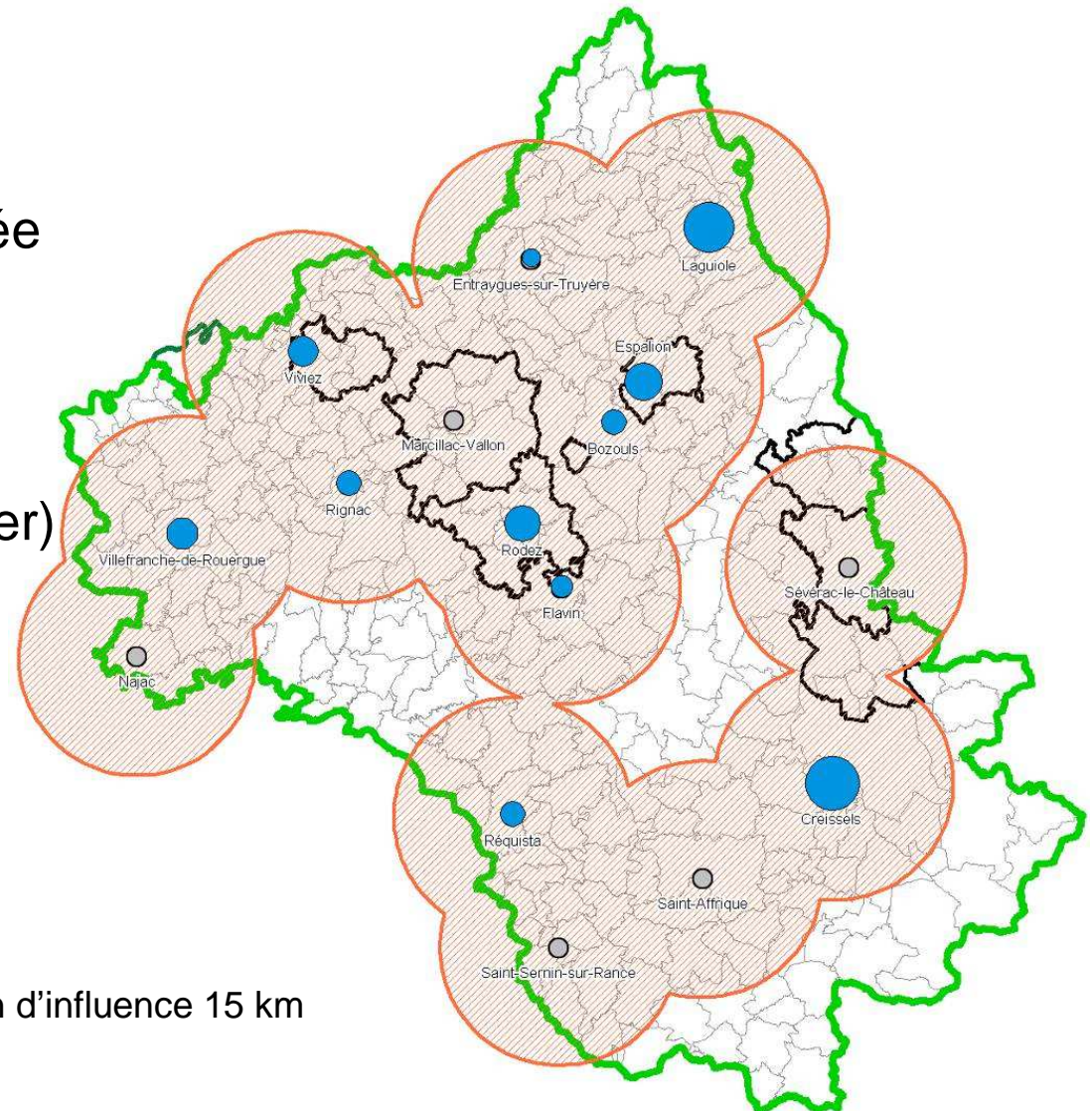
↳ des volumes traités très inférieurs au gisement évalué

A ces tonnages, s'ajoutent les boues issues des prétraitements de filtres à sable estimées à 200 tonnes de matière brute.

- En 2011, 16 stations d'épurations sont équipées pour traiter les matières de vidange (depuis s'est ajoutée celle de Pont de Salars)
- Potentiel de traitement de 30 000 à 35 000 m³ (à affiner)



Rayon d'influence 15 km





ETAT DES LIEUX



S'agissant des graisses

provenant

- des stations d'épuration (STEP),
- des producteurs non ménagers (restaurants,...),
- des ménages en assainissement non collectif équipés d'un bac à graisse

Traitement sur plusieurs équipements

- ➔ STEP Cantaranne sur Rodez de type bioréacteur
- ➔ STEP de Marcillac,
- ➔ STEP de Laguiole,
- ➔ STEP d'Espalion,
- ➔ STEP de Saint Georges de Luzençon.
- ➔ STEP de Villefranche de Panat.



LES CONSTATS



- ⇒ le réseau actuel ne permet pas de couvrir de manière optimale l'ensemble du département d'un point de vue répartition géographique d'autant que capacité d'accueil limitée des petites stations qui nécessite d'affiner cette approche théorique;
- ⇒ Des conditions d'accès très différentes à ces stations notamment d'un point de vue tarification qui génèrent des difficultés d'ordre organisationnelle pour la collecte;
- ⇒ Des partenariats à mettre en place entre les collectivités à compétence AC et celles à compétence ANC pour s'assurer du bon fonctionnement de la filière;



LES OBJECTIFS FIXES PAR LE PLAN



- Stabilisation du gisement à presque 16 000 tonnes;
- Collecte et traitement dans des filières conformes notamment la filière des stations d'épuration équipées;

↳ tonnage à intégrer dans celui des boues produites par ces stations pour lesquelles l'objectif est de 100% de valorisation avec retour au sol de la matière organique si possible au plus près de leur lieu de production



LES ACTIONS RETENUES DANS LE PLAN



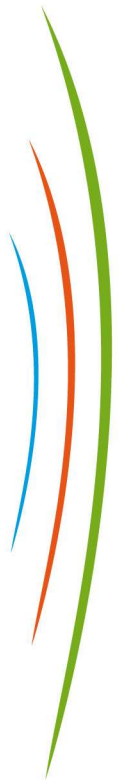
- Structuration des professionnels : mise en place et suivi des agréments pour la collecte;
- Fin des diagnostics des équipements des habitations en ANC par les SPANC avant fin 2013;
- Finalisation du réseau de dépotage permettant de desservir efficacement le territoire en lien avec les départements limitrophes et avec les étapes suivantes:
 - ✘ Mise en place d'un groupe d'étude et de réflexion dès 2013
 - ✘ Établissement d'un schéma de collecte et de traitement avant fin 2014
 - ✘ Équipements des stations d'épuration retenues avant fin 2017



LES ACTIONS RETENUES DANS LE PLAN



- Dans ce cadre, le groupe de travail devra également mener une réflexion pour organiser les partenariats entre les différents acteurs de cette filière à travers notamment les questions:
 - ⇒ de coûts liés aux investissements préconisés en matière d'assainissement collectif pour les besoins du non-collectif notamment à travers la question de l'intercommunalité;
 - ⇒ d'homogénéisation des tarifs et pratiques des professionnels sur l'ensemble du périmètre du Plan.





LES ACTIONS RETENUES DANS LE PLAN



S'agissant des graisses

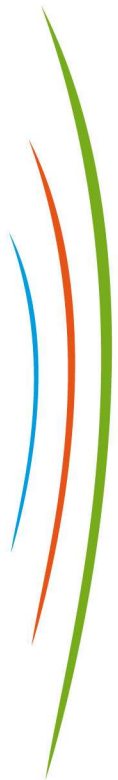
- traitement réalisé au niveau des STEP équipées d'installation spécifique de dégradation des graisses;
- Potentiellement mêmes installations que celles équipées pour les matières de vidange : ces sites devront être équipés d'installations spécifiques de dégradation des graisses;
- Possibilité pour les graisses agroalimentaires d'être acceptées sur des installations de type méthaniseur ou unité mobile de saponification;
- En l'absence de filières de traitement, les graisses seront considérées comme des déchets destinés à une filière de stockage en Installation de stockage des Déchets Non Dangereux, sous réserve du respect des critères d'admission de l'installation.

Réalisation d'un schéma départemental de collecte et de traitement

Phasage de la démarche proposée



- Phase 1: identification des enjeux
Quelles difficultés rencontrées par cette filière qu'elles soient d'ordre technique et/ou économiques et/ou organisationnelles?
- Phase 2 : état des lieux
 - Mise à jour des données sur l'organisation de la collecte, les gisements, les traitements existants, l'impact sur l'environnement
 - Recensement des procédés de traitement existants: retour d'expérience, données techniques et économiques, avantages et inconvénients
- Phase 3 : proposition de scénarios
Identification des solutions techniques et organisationnelles et analyse de leur faisabilité
- Phase 4 : description des orientations retenues à intégrer au Plan
 - Identification des équipements à créer ou à équiper
 - Propositions d'organisation et de partenariat
 - Coûts et calendrier prévisionnel

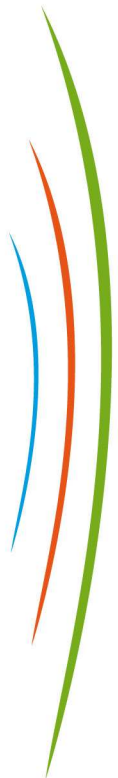


Réalisation d'un schéma départemental de collecte et de traitement

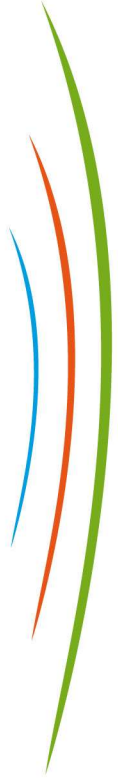
Calendrier proposé



- Décembre 2013 : Réunion du groupe de travail et lancement de la démarche
- Mars/avril 2014 : Mise à jour de l'état des lieux et élaboration de scénarios
- Mai 2014 : Réunion du groupe de travail: identification des actions à retenir
- Juin 2014: Étude de faisabilité et finalisation du plan d'actions
- Juillet 2014 : Présentation du schéma départemental de collecte et de traitement



Réalisation d'un schéma départemental de collecte et de traitement Moyens identifiés



Travail réalisé au sein de la Direction de l'Environnement du Conseil
Général par Séverine RAFFY, cellule déchets, et Michel TANGUY,
cellule eau, avec l'appui d'un stagiaire en master 2
(de mars à juillet 2014)